

**FONCIERE LE FEUNTEUN**  
**Société par actions simplifiée au capital de 110 000 euros**  
**Siège social : 2, Le Lièvreau – 44260 MALVILLE**  
**527 822 589 RCS SAINT-NAZAIRE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES**  
**DU 15 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quinze septembre,  
A dix-sept heures.

Les associés sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.  
Monsieur KEVIN LE FEUNTEUN agissant en qualité de Président de la société FONCIERE LE FEUNTEUN, a pris, au siège social les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Rapports du Président,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos au 30 avril 2023,
- Approbation des comptes annuels au 30 avril 2023 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 avril 2023,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos au 30 avril 2023,
- Approbations des comptes consolidés au 30 avril 2023,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Mise à jour des données concernant les commissaires aux comptes titulaires,
- Fin du mandat des commissaires aux comptes suppléants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Monsieur Kévin LE FEUNTEUN constate l'absence des commissaires aux comptes régulièrement convoqués. Puis prend les décisions suivantes :

**DEUXIEME RESOLUTION**

Sur la proposition qui lui est faite, l'associé unique décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

| <b>Origines :</b>                                                          | <b>Montant</b>        |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice                                                     | 565 116.27 €          |
| Report à nouveau solde créditeur                                           | 5 962 680.21          |
| <b>Total</b>                                                               | <b>6 527 796.48 €</b> |
| <b>Affectations :</b>                                                      |                       |
| Distribution de dividendes                                                 | 1 000 000 €           |
| Report à nouveau solde créditeur (le solde s'élève ainsi à 5 527 796.48 €) | <b>5 527 796.48 €</b> |

En outre, les associés prennent acte que :

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de **5 653 796.48 euros**.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été versé avant cet exercice.

*Cette résolution est adoptée par les associés.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Les associés constatent que l'adresse du siège social du commissaire aux comptes titulaire a changé et décident de mettre à jour tous les documents y référant. Voici sa nouvelle adresse :

*Cabinet BECOUZE, 1 Rue de Buffon, CS 10629, 49106 ANGERS CEDEX 02*

Les associés constatent le changement de dénomination sociale du co-commissaire aux comptes. Voici sa nouvelle dénomination :

*COGEP AUDIT CHOLET, 7 Boulevard de Touraine, 49300 CHOLET*

Ils constatent la fin du mandat des commissaires suppléants *FAUCHER Isabelle, née le 26/02/1962 à SAINT-LO, et BATARD Mathieu, né le 09/12/1977 à Nantes*, et décident de ne pas les renouveler.

*Cette résolution est adoptée par les associés.*

### **SIXIEME RESOLUTION**

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée par les associés.*

De tout ce que dessus, les associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Malville,  
Le 15 septembre 2023,

Pour la société LE FEUNTEUN INVESTISSEMENTS  
Monsieur Kévin LE FEUNTEUN

